

# TAXE D'APPRENTISSAGE - 2010

Le **C.F.A. du Sport de Bourgogne** est habilité à percevoir la **Taxe d'Apprentissage**

- 1- au titre du **Quota réservé à l'apprentissage**
- 2- au titre du **Barème** pour toutes les catégories (**A, B + C par la règle du cumul**)

Merci de préciser sur le formulaire de versement de votre organisme collecteur que votre taxe d'apprentissage est destinée au **Cfa du Sport de Bourgogne** en lui indiquant nos coordonnées \* et en précisant le **montant** et les **catégories**

Cachet de l'entreprise

\* **CFA du Sport de Bourgogne**  
n° RNE :021-2183-J  
19, avenue Albert Camus  
21000 DIJON

la somme de :  
date :

TOTAL (somme en pourcentage)	QUOTA	BAREME		
		Niveau de Formation		
		A	B	C

par l'intermédiaire de l'organisme suivant :

Pour notre suivi auprès de l'organisme collecteur, merci de faire parvenir une photocopie du présent document complété.  
Dès réception du reversement par cet organisme ( à partir de mai 2010), nous vous en ferons part.